

**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022**

**FINANCES**

**1.- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022**

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis suivants :

Compte / opération	Objet	Budget 2022 préalable au vote (maxi 25% dépenses N-1)
2158 / 324	Auto-laveuse Salle des fêtes	7 500 €
2184 / 325	Armoire forte ignifugée	8 000 €
2313 / 294	Accessibilité escalier extérieur Salle des fêtes	4 000 €
	<b>Total</b>	<b>19 500 €</b>

*Vote : « pour » à l'unanimité*

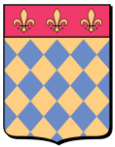
**2.- Prise en charge des dommages suite à une dégradation des décorations de Noël de la commune**

En 2021, la commune a investi dans des illuminations de Noël pour décorer le village au moment des fêtes de fin d'année pour un montant de 8 289,38 € HT.

Une partie des décorations ont été volontairement dégradées. M. le Maire connaissant l'auteur de ces actes puisque des films ont été relayés sur les réseaux sociaux, demande l'autorisation au conseil de faire procéder au remboursement par le responsable des dégradations, des frais engagés par la commune pour la remise en état de ce matériel neuf.

Le conseil municipal **AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'établissement d'un titre de recettes à l'encontre de l'auteur de ces dégradations d'un montant de 600,00 €.

*Vote : « pour » à l'unanimité*



**ASSOCIATION**

**3.- Intégration de l'association du « Sporting Club des Mille Etangs » dans les associations de Villeneuve**

M. le Maire informe le conseil de la réception en date du 03 janvier 2022 d'un courrier de M. Joseph DUVIVIER et de Mme Nadège LARDET, Coprésidents du Sporting Club des Mille Etangs (SCME) d'Ambérieux en Dombes.

Le SCME, club de football compte à ce jour un effectif de 267 licenciés et recherche le soutien de nouvelles communes. Il dispose déjà de l'appui des communes d'Ambérieux en Dombes (19% de l'effectif), Ars sur Formans (16%) et Savigneux (20%). Villeneuve arrive en 4ème position avec 37 villeneuvois licenciés soit 14% de l'effectif.

Au vu de cette représentation, le SCME demande au conseil municipal d'intégrer officiellement leur association parmi les associations de Villeneuve. Sans demande d'accès aux installations sportives, sans demande de subvention ni de participation à des achats de matériel, le SCME souhaite uniquement augmenter leur visibilité sur la commune, participer de manière active à l'animation de celle-ci en proposant des manifestations et en faisant partie intégrante de la vie du village.

Le conseil municipal :

**-APPROUVE** l'intégration du Sporting Club des Mille Etangs au sein des associations sportives de Villeneuve dans le seul but de promouvoir leur communication auprès des Villeneuvois ;

**-REFUSE** l'accès au panneau lumineux et aux réseaux sociaux (Illiwap et Instagram) de la commune pour leur communication.

**-DIT** que la présente délibération répond uniquement à la demande formulée par le SCME sur la communication de l'association et n'entraînera aucune participation de la collectivité sur quelconque projet du club sans décision du conseil municipal.

*Vote : 6 voix « contre », 5 abstentions et 7 voix « pour ».*

**DIVERS**

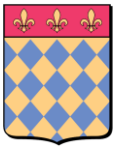
**4.- Questions diverses**

**Boulangerie** : La nouvelle consultation des entreprises a été lancée sur la plateforme des marchés publics de l'Ain le 17 décembre 2021. Le retour des offres se fait également de manière dématérialisée sur la même plateforme jusqu'au 18 janvier 2022 à 12h.

Le maître d'œuvre transmettra son analyse des offres, le 21 janvier 2022 et l'attribution des lots pourra être votée lors de la prochaine réunion.

M. le Maire a reçu 15 propositions de boulanger qui souhaite s'installer à Villeneuve. A ce jour, il reste les 2 propositions les plus sérieuses pour ce projet. Une réponse leur sera donnée autour du 15 février car M. le Maire veut associer le futur boulanger à la réalisation des travaux.

**Bibliothèque** : M. le Maire transmet au conseil municipal les remerciements des bénévoles de la Bibliothèque pour le colis qu'elles ont reçu à l'occasion des fêtes de fin d'année. M. le Maire souligne le travail de ces bénévoles sans qui la bibliothèque municipale ne pourrait pas être et un travail alourdi par toutes les contraintes sanitaires depuis 2 ans.



**Elections 2022** : M. le Maire demande aux conseillers de bloquer dans leur agenda les dates des prochaines élections pour la tenue du bureau de vote :

- Election présidentielle : 10 et 24 avril 2022 ;
- Elections législatives : 12 et 19 juin 2022.

**Eaux pluviales** : Le problème d'évacuation des eaux pluviales constaté au lotissement « Les Bleuets » en cours d'aménagement est résolu. Le propriétaire des trois nouvelles maisons hors lotissement se rebranchera sur le réseau communal plus éloigné, sans que la collectivité n'ait engagé de frais.

**Centre de vaccination** : L'Agence Régionale de la Santé (ARS) souhaite que la commune de Villeneuve prenne le relais de la commune de Villars les Dombes pour le transfert du centre de vaccination.

La commune de Villars les Dombes mobilise des salles depuis un an pour cette action et se voit aujourd'hui dans l'obligation de les récupérer. M. le Maire est très favorable au transfert du centre de vaccination dans le local des associations mais pour que cela puisse se faire, M. le Maire recherche des bénévoles pour sa gestion.

**ALEC 01** : L'ALEC 01 dont la collectivité a adhéré dernièrement lance un programme sur 2 ans d'études de projet consistant à réduire de 40% l'utilisation des énergies sur les bâtiments publics de plus de 1 000 m<sup>2</sup>. Ces études sont gratuites. Le phasage des travaux n'est fait qu'à la suite de l'étude, si la commune l'accepte.

M. le Maire a inscrit la salle des sports sur ce programme.

**Vestiaires salle des sports** : Le conseil municipal a retenu l'offre de HEDE ARCHITECTURE pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation et la mise en accessibilité des vestiaires de la salle des sports. Le cabinet HEDE ARCHITECTURE a décliné son offre en raison d'une surcharge de travail. La commission « Travaux » devra relancer une consultation au plus vite pour cette mission sachant que le dossier de demande de subvention devra être adressé au département en juin 2022.

En attendant le démarrage de ces travaux en 2023, M. le Maire a demandé un devis à l'entreprise « L'INFINIE PROPLETE » pour le nettoyage et le rafraîchissement en peinture des vestiaires.

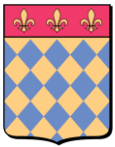
Certains blocs lumières sont également hors service dans la salle des sports. Ces blocs lumières sont du matériel spécifique et ne peuvent être remplacés simplement « en changeant une ampoule ». M. le Maire rappelle à chaque président d'association utilisant ce bâtiment et à tous leurs membres qu'il est **strictement interdit** d'intervenir sur les installations de la commune sans autorisation et de plus de monter jusqu'aux blocs lumières sans protection. Leur seule responsabilité pourra être engagée en cas d'accident.

**Lotissement Grange Blanche** : La mise en compatibilité du PLU pour la réalisation de ce lotissement par la SEMCODA a démarré. La prochaine réunion aura lieu le 04 février 2022. Le programme des 18 lots et 30 logements est trop faible pour être validé par le SCOT par rapport au projet initial de 90 logements. La SEMCODA modifie donc son projet avec 500 m<sup>2</sup> de commerces et 21 logements au-dessus de ceux-ci.

Pour que la mise en compatibilité puisse être validée, il sera inclus dans le dossier les 3 nouveaux logements au-dessous de la boulangerie et une demande est faite auprès de Dynacité pour qu'il lance plus vite leur projet d'appartements dans l'ancienne gendarmerie pour qu'ils puissent être comptabilisés.

La fin de la consultation des entreprises de démolition aura lieu le 15 février 2022. Le démarrage des travaux est prévu pour avril 2022 pour environ 10 mois.

La SEMCODA ne pourra déposer les nouveaux permis de construire qu'après la modification du PLU (10-12 mois).



**Emplois du numérique** : La CCDSV a mis en place un service d'accompagnement gratuit pour l'utilisation des nouvelles technologies numériques. Un emploi de conseiller numérique subventionné par l'Etat a été créé pour cela. Une réunion d'information aura lieu le 09 février 2022 à la salle des fêtes de Villeneuve. Plusieurs dates de rencontres numériques sont proposées en février sur l'ensemble des communes de la CCDSV.

**Ecole** : La commission scolaire a offert un cadeau (jeu de société ou abonnement livres) à chaque classe de l'école maternelle et primaire à l'occasion des fêtes de Noël. Des pochons de bonbons ont également été remis à chaque élève.

Le prochain conseil du CMJ aura lieu le 04 février 2022.

**SEP BDS**: Arrivant en fin de contrat, le syndicat des eaux potables a lancé une nouvelle consultation de délégataire. La société SAUR a été retenue et exploitera ce réseau à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Forum des métiers de la défense** : Il aura lieu le samedi 26 mars 2022 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 23h15.

Villeneuve, le 13 janvier 2022

**Le Maire**  
**David POMMIER**